

N° :

# BULLETIN D'ENGAGEMENT

C. le :

## Un parfum de Côte d'Azur, Balade entre Terre & Mer

**Du 12 AU 14 MAI 2023**A retourner à : *Automobile Club d'Aix en Provence*  
7 Bd Jean Jaurès - 13100 AIX EN PROVENCE**CONDUCTEUR :**

N° de membre :

NOM .....Prénom .....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Portable (obligatoire).....

Mail .....

**Passager :**

NOM .....Prénom .....

**VOITURE :**

Marque .....

Type Exact..... Année .....

Cylindrée.....Cm<sup>3</sup>Couleur ..... Numéro d'immatriculation

.....

**CATEGORIES:**

Entourez la catégorie de votre véhicule

A- Voitures de 1945 à 1950

E- Voitures de 1981 à 1990

B- Voitures de 1951 à 1960

F- Voitures de 1991 à 2000

C- Voitures de 1961 à 1970

G- Voitures de 2001 à 2010

D- Voitures de 1971 à 1980

H-Voitures de 2011 à 2023

AUTOMOBILE CLUB D'AIX-EN-PROVENCE  
et du pays d'Aix

## Un parfum de Côte d'Azur

**Du 12 au 14 mai**, balade entre terre & mer**DROITS D'ENGAGEMENT pour 2 personnes :**A nous faire parvenir **avant le 15 AVRIL 2023.****FORMULE 3 JOURS :****1200 € pour les membres 2023 de l'A.C.A. à jour de cotisation,****1270 € pour les membres non à jour de cotisation.**

Règlement à effectuer soit par virement, soit par chèque à l'ordre de l'ACA.

IBAN	FR76	1131	5000	0108	1294	0024	810
------	------	------	------	------	------	------	-----

BIC : CEPAFRPP131

Joindre au présent bulletin la **copie de l'attestation d'assurance du véhicule et de la carte grise** (si pas déjà fournies).

- En retournant ce formulaire complété, j'accepte que les informations saisies soient utilisées pour permettre de me recontacter dans le cadre des activités de l'Automobile Club.
- Autorisation DROIT A L'IMAGE :** Je donne à l'Automobile Club d'Aix-en-Provence l'autorisation de filmer et photographier mon équipage dans le cadre de cette manifestation et de transmettre ces supports aux autres participants, dans le respect et la dignité des personnes.
- Certifie avoir pris connaissance du règlement de la manifestation

**Date****Signature**